

Travaux sur les bâtiments de la faïencerie de Niderviller (57)

Visite préalable du site

Visite réalisée le mardi 06 août 2019.

Par :

M. Jordan BOMKE, Chargé d'études à l'Atelier des Territoires.

En présence de :

Mme Isabelle HENNETON, Chef de projet EPF Lorraine.

Visite des façades des bâtiments concernés et des alentours.

Contexte

L'EPFL prévoit des travaux de ravalement de façade dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments de la faïencerie de Niderviller. Ces travaux sont de nature à porter atteinte à l'Hirondelle de fenêtre, espèce protégée par l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des espèces d'oiseaux protégées sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, dont plusieurs nids sont présents sur l'un des bâtiments.

La destruction d'individus de cette espèce ainsi que de ses nids (occupés ou non) est ainsi interdite.

Un diagnostic de terrain a de ce fait été effectué sur le site le 06 août 2019, à la demande de l'EPFL.

Diagnostic du site

La faïencerie est située au centre de la commune de Niderviller en Moselle. Les travaux sont prévus sur le bâtiment principal, découpé en trois corps, ainsi que sur la remise donnant sur la rue. Le bâtiment principal est actuellement en partie occupé par l'atelier de fabrication de la faïencerie. La façade sud du corps B du bâtiment principal accueille trois nids d'Hirondelle de fenêtre en bon état dont au moins deux sont actuellement occupés par l'espèce (allers-retours observés).

Il n'a pas été possible, lors de la visite, de déterminer si le troisième nid était occupé cette année, ce qui nécessiterait un suivi plus long. Des traces d'un ancien nid sont également visibles sur cette façade.



Façade sud du bâtiment principal



Trois nids d'Hirondelle de fenêtre sur la façade sud du bâtiment

Aucun autre nid n'est présent sur le bâtiment, ni sur la remise, cette dernière présentant des débords de toiture recouverts de plaques en tôle ne se prêtant pas à la construction d'un nid.



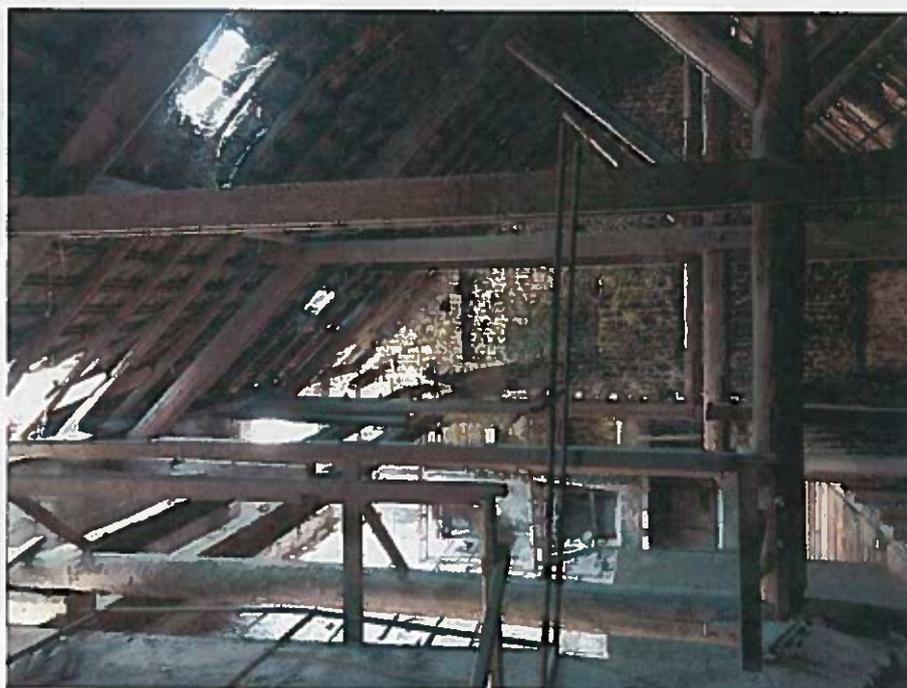
Nids d'Hirondelle de fenêtre sur la façade ouest du restaurant « M »

Ainsi, au total, 19 nids d'Hirondelle de fenêtre sont présents sur les bâtiments de la boutique de la faïencerie et du restaurant « M », ce qui représente une colonie assez importante. L'espèce apparaît ainsi bien implantée dans ce secteur.

En dehors de l'Hirondelle de fenêtre, aucune espèce d'oiseaux protégée n'a été observée sur les bâtiments concernés par des travaux. Les potentialités d'accueil du site pour d'autres espèces (Moineau domestique par exemple) sont nulles.

Il est à noter également que les combles du bâtiment principal ainsi que ceux de la remise en bordure de route ont été inspectés lors de cette visite afin d'identifier les enjeux concernant les chiroptères.

Il apparaît que ceux-ci ne sont pas favorables aux chauves-souris notamment du fait de leur luminosité trop importante (nombreuses lucarnes et tuiles de verre présentes). Aucune trace d'activité d'individus n'a été observée. Les potentialités d'accueil du site pour les chiroptères sont nulles.



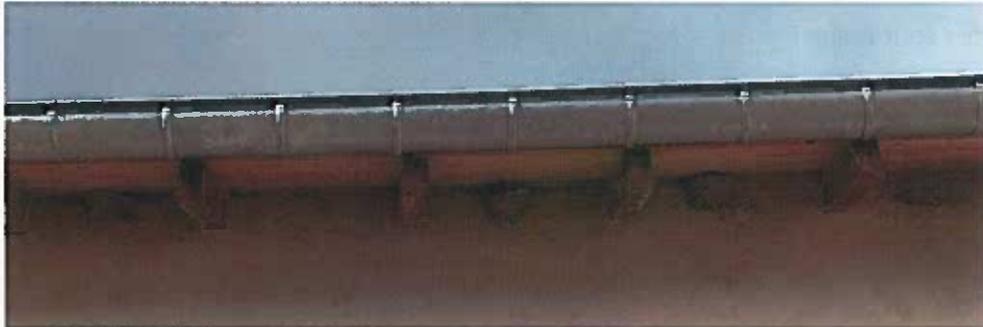
Combles du bâtiment principal



Déboord de toiture de la remise non favorable à la construction d'un nid d'Hirondelle de fenêtre

Les travaux sur la façade du bâtiment où des nids sont présents sont prévus d'octobre à mai. Cependant, compte-tenu de la date de fin des travaux prévue postérieure à la date de retour des Hironnelles de fenêtre dans le Nord-Est de la France (avril) et d'éventuels retards en fonction des conditions météorologiques, la présence d'autres nids de l'espèce sur les bâtiments alentours a été recherchée.

Il apparaît que la boutique de la faïencerie située à quelques mètres à l'est du bâtiment accueille de nombreux nids de l'espèce : un est situé dans la partie nord du bâtiment, façade ouest, et treize sont répartis sur la façade est. Plusieurs ébauches de nids y ont également été observées. Une grande partie de ces nids sont actuellement occupés.

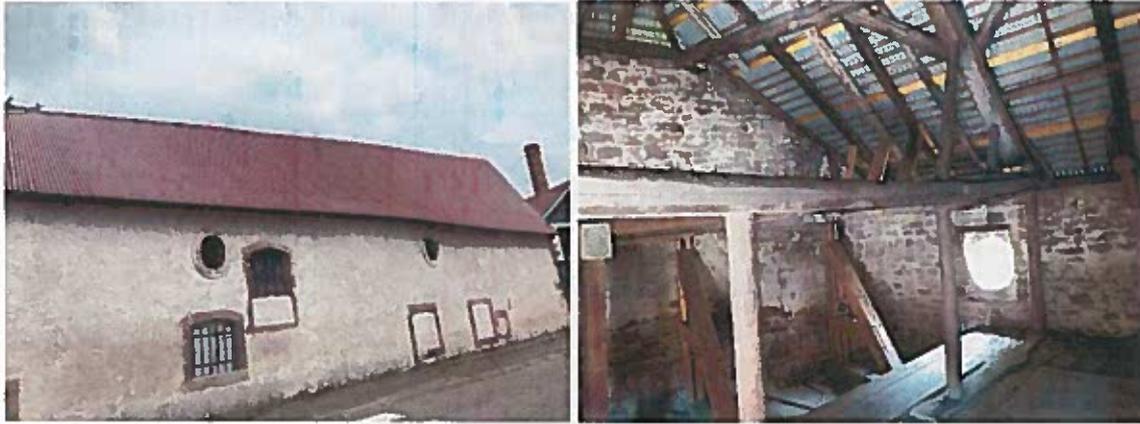


Nids d'Hirondelle de fenêtre sur la façade est de la boutique de la faïencerie



Nids d'Hirondelle de fenêtre sur la façade est de la boutique de la faïencerie

A noter également que la façade ouest du restaurant « M » situé à l'est de la boutique accueille cinq nids de l'espèce, dont plusieurs sont occupés.



Combles de la remise avec son toit en tôles défavorable aux chiroptères

Mesures préconisées

Toute intervention sur les trois nids d'Hirondelle de fenêtre présents sur la façade sud du bâtiment de la faïencerie est donc soumise à la réalisation d'un dossier de demande de destruction d'espèce protégée. Cependant, la DREAL et la LPO Grand Est préconisent la réalisation d'une procédure de dérogation simplifiée, actuellement en cours de finalisation (information DREAL Grand Est), dans les cas où des travaux engendreraient une destruction de un à cinq nids de l'espèce. Dans le cas présent, les travaux prévus détruiraient trois nids.

Le ravalement de façade du bâtiment principal (et donc la destruction des nids) ne pourra être effectué qu'à l'issue de la période de reproduction de l'espèce, soit après septembre, ce qui est initialement prévu par l'EPFL. Exceptionnellement, en cas d'importants impératifs de chantier, les travaux pourront commencer en septembre à condition qu'un écologue spécialisé s'assure qu'aucun des nids ne comporte une nichée tardive de l'espèce.

A noter que le bâtiment de la remise en bordure de route n'est pas favorable à l'installation de l'espèce. Ainsi, aucune contrainte temporelle pour la réalisation des travaux n'est requise pour ce bâtiment.

Dans des situations similaires, un nid d'hirondelle détruit est compensé par la pose d'au moins deux nids artificiels. Ces derniers doivent être installés de préférence dans un rayon de 100 mètres autour des nids détruits afin de permettre à l'espèce de recoloniser les lieux à son retour de migration.

Il est ainsi proposé la mise en place, dans le cas présent, de six nids artificiels dans des endroits favorables (proximité du site, exposition et taille du débord de toiture favorables, présence de nids déjà occupés...). En effet, les nids artificiels ne pourront pas être remis à l'emprise des nids actuels, les travaux ayant une durée prévue trop longue pour être achevés avant le retour de migration de l'espèce.

La façade est de la boutique de la faïencerie représente un site de pose idéal, celle-ci étant déjà colonisée par l'espèce (13 nids et plusieurs ébauches de nids) et située à moins de 30

mètres des nids qui seraient détruits. La localisation de ces nids artificiels est précisée sur la carte ci-après.



Localisation des nids actuels et des nids artificiels à installer

A noter que ces nids artificiels pourront être commandés directement sur le site internet de la boutique LPO, de même que des planches anti-déjections en cas de besoin.

L'installation des nids artificiels devra être réalisée avant le retour de migration de l'espèce, **soit avant avril**.

La pose du matériel devra se faire en présence d'un écologue, qui pourra conseiller l'entreprise sur les conditions de pose des nids.

Enfin, **un suivi durant au moins deux saisons de reproduction** devra être effectué afin de constater l'occupation des nids artificiels par l'espèce.

Rédaction du CR : Jordan BOMKE